

**Procès-verbal des travaux
du Conseil de la Vie Sociale
de l'EHPAD-USLD
Résidence du Haut Candol
Du 15.11.2022**

MEMBRES PRÉSENTS :

Représentants des personnes accueillies ou prises en charge :

- Monsieur **Jean-Pierre ENGUERRAND** Représentant des familles, Président,
- Monsieur **Marcel BOSSARD** Représentant des résidents,
- Madame **Huguette DUVAL** Représentante des résidents,
- Madame **Maryvonne GUYON** Représentante des familles,
- Madame **Michelle LAURENT** Représentante des familles.

Représentants des usagers :

- Monsieur **Claude LEHOUSSEL** Représentant des usagers et
Président du conseil de surveillance.

MEMBRES EXCUSES :

Représentant du personnel :

- Madame **Jeanne DRIEUX** Désignée par la CFDT.

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE PRÉSENTS :

- Madame **Sandrine LAUXERROIS** Directrice adjointe chargée du CH Coutances et des
EHPAD/USLD.

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE EXCUSES :

- Monsieur **Frédéric MARIE** Directeur général.

ASSISTENT ÉGALEMENT :

- Madame **le Dr CLAEYS** Gériatre l'EHPAD-USLD,
- Madame **Catherine EL BAROUDI** Diététicienne,
- Madame **Stéphanie FERT** Cadre du pôle gériatrique, Responsable des EHPAD,
- Madame **Sandrine GROULT** Mandataire judiciaire,
- Madame **Marie-France LEMARE** Psychologue,
- Madame **Isabelle PERES** Cadre de santé de l'EHPAD/USLD,
- Madame **Sylvie RENAUX** Secrétaire du service social,
- Madame **Valérie THEZARD** Intendante,
- Madame **TORSELLI Tess** Animatrice qualité, gestion des risques.

SONT EXCUSES :

- Madame **Dominique ANSOULD** Directrice des soins,
- Madame **Marie LIEUREY** Responsable qualité GIP.



ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation de procès-verbal du CVS en date du 20.09.2022**
- 2. Précisions sur le concept HUMANITUDE et le bien-être des résidents**
- 3. Mise en place du prélèvement automatique**
- 4. Retour sur la réunion de commission de restauration par Madame PERES**
- 5. Questions diverses**

1. APPROBATION DE PROCES-VERBAL DU CVS EN DATE DU 20.09.2022

Le procès-verbal du Conseil de la Vie Sociale du 20.09.2022 est approuvé à l'unanimité.

2. PRECISIONS SUR LE CONCEPT HUMANITUDE ET LE BIEN-ETRE DES RESIDENTS

Madame LAUXERROIS aborde ce sujet à la demande de Mr ENGUERRAND, pour apporter plus détails.

Madame PERES, sur le projet Humanitude, explique la philosophie du soin, qui est de s'adapter au résident. Notamment, maintenir la verticalité du résident le plus longtemps possible, et respecter son accompagnement, qu'il soit sous tutelle ou non.

Madame LAUXERROIS apporte des précisions notamment sur les 5 piliers de l'Humanitude.

Madame GUYON s'interroge sur l'intégration des familles (ou accompagnants) dans ce projet, pensant plus à l'accueil de celles-ci.

Madame LAURENT souligne les difficultés liées à l'accueil pour les familles et le résident, moment pouvant être douloureux. De son expérience, elle n'avait pu visiter la structure puisque l'entrée s'est faite en urgence

Madame LAUXERROIS précise que la démarche s'inscrit dans l'accompagnement dans le soin. Les capacités restantes des résidents sont favorisées.

Elle évoque la formation des agents, commencée mi-mars 2020, puis interrompue en raison du Covid et se poursuivant actuellement, et demande si ce programme Humanitude est présenté aux familles ?

Madame FERT précise que cette démarche a été entamée avec un autre bureau du CVS (dont Monsieur LE QUERE était président), et l'absence de réunions sur 2 ans.

Madame LAUXERROIS reconnaît qu'à l'entrée d'un résident, il y a beaucoup de questions, beaucoup d'informations transmises, pour aborder ce projet en plus. Elle a donc pour objectif une présentation aux familles afin d'expliquer le concept Humanitude et ce qui est fait. Une réunion informative sera proposée au sein de la structure, en collaboration avec les équipes.

Madame PERES, sur ce concept, évoque entre autres la pertinence de frapper avant d'entrer dans la chambre pour un soin, de regarder la personne dans les yeux lors du soin, de réfléchir à la réorganisation des douches, proposer un soin manucure... Sur la douleur, on s'aperçoit qu'à ce jour, beaucoup moins d'antalgiques ou stupéfiants sont administrés aux résidents. On note également le suivi avec M-F LEMARE sur les bénéfices de l'utilisation de la salle Snoezelen, et la surveillance des transits au niveau diététique.

Monsieur LEHOUSSEL s'enquiert de la formation pour les derniers soignants arrivés ? Et ce concept est-il enseigné en IFSI ?

Madame FERT répond que la formation initiale a été étalée sur 3 ans, et de nouvelles sessions pour les nouveaux arrivants/soignants. Le concept est intégré à la formation en IFSI et IFAS.

Madame GUYON évoque la fermeture des portes de chambres, et la possibilité d'un système d'ouverture de portes avec une carte ?

Madame le Docteur CLAEYS attire l'attention que si tout est fermé, cela peut générer de l'angoisse pour le résident.

Madame LAUXERROIS fait part de son expérience dans un autre EHPAD avec les portes toujours ouvertes, respectant la liberté d'aller et venir, et l'importance de mesurer le bénéfice/risque.

Et pour conclure le sujet Humanitude, l'assemblée présente est favorable à l'organisation d'une réunion de présentation aux familles sur ce concept.

3. MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Madame LAUXERROIS présente la mise en place du prélèvement automatique pour le règlement des factures EHPAD/USLD. Actuellement, le règlement des frais de séjour se fait par virement ou par chèque adressé à la trésorerie principale. Le prélèvement automatique a déjà été testé avec l'accord de 3 résidents, le retour étant positif, il sera proposé à partir du 01.01.2023. Un avis est demandé au CVS pour sa mise en place. L'ensemble des membres présents émettent un avis favorable.

Madame LAURENT évoque la mise en place des cautions ?

Madame LAUXERROIS affirme que ce dispositif est déjà mis en place pour les nouveaux arrivants s'ils sont à titre payant, les résidents relevant de l'aide sociale à l'hébergement ne sont pas concernés. Cette caution est encaissée à l'entrée, elle a vocation à prévenir des éventuels dommages qui seraient causés à la structure pendant le séjour.

Madame GUYON évoque les assurances pour les personnes disposant d'un fauteuil roulant électrique, et comment savoir si le résident est couvert par ce type de protection spécifique ?

Madame FERT lui répond qu'actuellement, il est demandé une attestation de responsabilité civile à l'entrée, et mise à jour tout au long du séjour.

Le prélèvement automatique reçoit un avis favorable à l'unanimité.

4. RETOUR SUR LA REUNION DE COMMISSION RESTAURATION PAR MADAME PERES

Madame PERES relate cette réunion qui s'est bien passée dans la bonne humeur. On retiendra entre autres un point sur les barbecues, et la satisfaction des résidents. Le projet des repas de Noël a également été abordé.

Monsieur ENGUERRAND demande si une nouvelle commission repas est envisagée avant la fin de l'année, et souhaite un point sur les commissions repas à chaque CVS afin d'avoir un retour sur ce qui a pu être vu, amélioré ou resté en suspens. Il déclare que les problèmes de cuisson se sont améliorés, et rappelle que le moment du repas doit être un temps de bonheur, de plaisir pour les anciens.

Madame GUYON sollicite la possibilité pour les familles de se joindre aux résidents lors du déjeuner en salle à manger ? Elle témoigne qu'il est difficile d'être seul avec son proche lors d'un repas, et préférerait être en salle à manger pour échanger avec les autres résidents.

Madame PERES, rappelle que les jauges mises en place en période Covid, n'ont pas été revues à ce jour, elle reste donc actuellement à 26 en salle à manger (1 personne/8 m²).

Madame FERT confirme l'application des textes par Madame ALLAIRE, hygiéniste de l'établissement.

Madame le Dr CLAEYS attire l'attention sur l'acceptabilité de chacun de déjeuner en salle de repas entre résidents et familles, sans masques, avec tous les risques que cela comporte en se retrouvant en plus grand nombre.

Madame PERES insiste sur ce point : le résident a-t-il envie de déjeuner avec des familles à sa table ? Le résident doit rester au centre de ses souhaits et de ses envies.
Dans l'immédiat, **Madame LAUXERROIS** prend acte de revoir les jauges établies lors des périodes Covid.

5. QUESTIONS DIVERSES

Acquisition d'équipements et de matériels :

Madame LAUXERROIS sollicite l'avis du CVS concernant l'acquisition de matériel, financé par une enveloppe octroyée comme chaque année par l'ARS.
Le matériel a été choisi en fonction des besoins du service pour un budget de 30 206.88 euros TTC, à savoir :

- Pour la Qualité de vie au travail :
Acquisition de deux verticalisateurs pour un montant de **1609.91 € TTC**

- Pour l'accompagnement et les soins des résidents :
Acquisition de :
 - o 10 fauteuils GAIA de chambre pour un montant de **13 608.28 € TTC**
 - o 10 fauteuils confort pour un montant de **9 936.92 € TTC**
 - o 1 lit bas avec barrières rehaussées pour un montant de **2 031.66 € TTC**
 - o 1 lit bas avec barrières normales pour un montant de **3 020.11 € TTC**

Montant aide sollicité : **30 206.88 euros**

Monsieur ENGUERRAND valide cette demande.

Madame LAUXERROIS ajoute que ces achats concernent le budget 2022.

Les membres du CVS émettent un avis favorable à l'unanimité à cette proposition.

Travaux des toilettes au rez-de-chaussée :

Madame DUVAL revient sur ces travaux déjà évoqués en CVS, et non réalisés à ce jour.

Madame PERES rappelle qu'il s'agit d'un problème d'accessibilité non-conforme.

Madame FERT précise par ailleurs que les enveloppes budgétaires (évoquées précédemment) sont allouées pour du matériel et ne peuvent servir au financement de travaux.

Monsieur ENGUERRAND, sur ces travaux demandés, fait remarquer que Monsieur BOUGEARD avait sollicité les services techniques pour ce projet estimé à 6000 euros.

Madame LAUXERROIS explique que le CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) actuel arrive à son terme et va être renouvelé, il reprendra les objectifs à mettre en œuvre pour les 5 ans à venir. Il est indispensable de déterminer les besoins du service, établir un diagnostic des travaux et des priorités. Il est évident que ces travaux devront faire l'objet d'une attention particulière lors du prochain CPOM. A noter que l'inflation actuelle ne nous est pas favorable, et impacte les budgets.

Nous avons rencontré le Conseil Département de la Manche qui est venu visiter les EHPAD avec priorité mais pour le CH de Coutances la suppression des chambres à 2 lits.

Monsieur LEHOUSSEL évoque Madame BOURGUIGNON au ministère, qui avait promis beaucoup de choses avant les élections, mais depuis plus rien.

Madame LAUXERROIS reconnaît que la situation actuelle est très difficile et que malgré les difficultés financières les équipes sont très soucieuses du bien être des résidents.

Projet avec la biscuiterie de SORTOSVILLE EN BEAUMONT :

Madame LAURENT demande où en est le projet avec la biscuiterie de Sortosville en Beaumont ?

Madame EL BAROUDI répond que le projet avance, et sera présenté au prochain CVS.

Achat de téléviseur :

Madame PERES annonce qu'un téléviseur grand écran incurvé est en commande pour la salle d'animation.

Monsieur ENGUERRAND est satisfait pour cet achat.

Madame LAUXERROIS explique que cet achat a été financé par le biais d'une association de Saint Lô, et la proposition d'achat d'un téléviseur a été retenue.

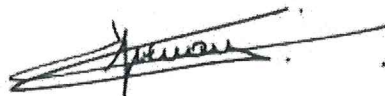
Dates des CVS 2023 :

Monsieur ENGUERRAND demande si les dates des CVS pour 2023 sont programmées ?

Madame LAUXERROIS indique les communiquer en début d'année.

En l'absence d'autres interventions, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **16 heures 50**.

**Le Président du Conseil de la vie sociale,
Monsieur ENGUERRAND**



Relevé de conclusions

*PV des travaux du Conseil de la vie sociale
de l'EHPAD le Haut Candol du 15.11.2022*

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE L'EHPAD ET USLD DU HAUT CANDOL Du 15.11.2022 Suivi des propositions et avis

| PAGES | POINTS ABORDÉS | SUITE RÉSERVÉE ET ÉCHÉANCE PROPOSÉE |
|-------|---|--|
| 2 | Sujet : Démarche Humanitude Madame LAUXERROIS propose des réunions d'informations aux familles en collaboration avec l'organisme formateur et les équipes. | <i>Dates à déterminer</i> |
| 3 | Sujet : Commissions repas Monsieur ENGUERRAND souhaite un point sur les commissions repas à chaque CVS afin d'avoir un retour sur ce qui a pu être vu, amélioré ou resté en suspens. | <i>Au prochain CVS</i> |
| 4 | Sujet : Jauges en salle à manger Madame LAUXERROIS revoit ce sujet. | <i>A suivre</i> |
| 5 | Sujet : Projet avec biscuiterie Sortosville en Beaumont Madame EL BAROUDI répond que le projet avance, et sera présenté au prochain CVS. | <i>Au prochain CVS</i> |



**Extrait du Procès-verbal
CONSEIL DE LA VIE SOCIALE du 15.11.2022
« Résidence du Haut Candol »
Centre Hospitalier Mémorial de SAINT LO**

Le conseil de la Vie Sociale du Haut Candol s'est réuni le 15 novembre deux mille vingt-deux à quatorze heures, au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur ENGUERRAND Jean-Pierre, président.

MEMBRES PRÉSENTS :

Représentants des personnes accueillies ou prises en charge :

- Monsieur **Jean-Pierre ENGUERRAND** Représentant des familles, Président,
- Monsieur **Marcel BOSSARD** Représentant des résidents,
- Madame **Huguette DUVAL** Représentante des résidents,
- Madame **Maryvonne GUYON** Représentante des familles,
- Madame **Michelle LAURENT** Représentante des familles.

Représentants des usagers :

- Monsieur **Claude LEHOUSSEL** Représentant des usagers et
Président du conseil de surveillance.

MEMBRES EXCUSES :

Représentant du personnel :

- Madame **Jeanne DRIEUX** Désignée par la CFDT.

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE PRÉSENTS :

- Madame **Sandrine LAUXERROIS** Directrice adjointe chargée du CH Coutances et des EHPAD/USLD.

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE EXCUSES :

- Monsieur **Frédéric MARIE** Directeur général.

ASSISTENT ÉGALEMENT :

- Madame **le Dr CLAEYS** Gériatre l'EHPAD-USLD,
- Madame **Catherine EL BAROUDI** Diététicienne,
- Madame **Stéphanie FERT** Cadre du pôle gériatrique, Responsable des EHPAD,
- Madame **Sandrine GROULT** Mandataire judiciaire,
- Madame **Marie-France LEMARE** Psychologue,
- Madame **Isabelle PERES** Cadre de santé de l'EHPAD/USLD,
- Madame **Sylvie RENAUX** Secrétaire du service social,

- Madame **Valérie THEZARD**
- Madame **TORSELLI Tess**

Intendante,
Animatrice qualité, gestion des risques.

SONT EXCUSES :

- Madame **Dominique ANSOULD**
- Madame **Marie LIEUREY**

Directrice des soins,
Responsable qualité GIP.

Monsieur le président demande l'avis aux membres présents concernant l'acquisition d'équipements et de matériel, actuellement manquants sur l'EHPAD du Haut Candol, Centre Hospitalier Mémorial de Saint-Lô et destinés à l'amélioration de l'accompagnement et du soin des personnes accueillies.

Objet de la délibération :

Liste des besoins en équipements et petit matériels, impactant le quotidien des besoins d'accompagnements des personnes dans le cadre du Ségur de la Santé « investissements du quotidien ».

Equipements et matériels concernés :

- **Qualité de vie au travail** : Acquisition de deux verticalisateurs pour un montant de **1609.91 € TTC**
- **Accompagnement et soins des résidents** : Acquisition de
 - o 10 fauteuils GAIA de chambre pour un montant de **13 608.28 € TTC**
 - o 10 fauteuils confort pour un montant de **9 936.92 € TTC**
 - o 1 lit bas avec barrières rehaussées pour un montant de **2 031.66 € TTC**
 - o 1 lit bas avec barrières normales pour un montant de **3 020.11 € TTC**

Montant : 30 206.88 euros TTC

Montant aide sollicité : **30 206.88 euros**

Monsieur le président demande s'il y a des remarques et procède au vote.

La demande d'acquisition d'équipement et matériel est approuvée à l'unanimité

Jean-Pierre ENGUERRAND
Président du Conseil de la Vie Sociale

